

En vertu de l'article 96/5 du décret du 29 mars 2018 modifiant certaines dispositions de la LO des CPAS du 8 juillet 1976 en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics, précisant que « *chaque association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la présente loi (chapitre XII) ou tout autre organisme supra-local publie sur son site internet ou sur le site de la commune dans laquelle son siège est établi les informations suivantes (...)* », la présente vous est adressée pour le Chapitre XII Association carolorégienne pour la gestion d'habitations protégées (ACGHP), qui ne dispose pas de site internet et dont le siège social est établi à 6032 Charleroi, rue des Goutteaux, 17.

1. L'association a pour objet la gestion d'initiative d'habitations protégées, la création d'habitations protégées et l'encadrement médico-psycho-social des patients appelés à fréquenter ces structures de vie et professionnelle.
2. Les membres associés sont les CPAS de Charleroi, la Province du Hainaut et l'Intercommunale de santé publique (ISPPC).

Les organes décisionnels sont l'AG et le CA. L'organe consultatif est le Comité scientifique.

L'AG a les pouvoirs les plus étendus et reçoit communication du rapport du CA. L'AG arrête les budgets, bilans, comptes d'exploitation et compte de pertes et profits annuels de l'association. En outre, elle peut proposer toute modification aux statuts selon des règles de quorum et définir les principes essentiels de l'activité de l'association.

Le CA, quant à lui, est investi des pouvoirs les plus étendus pour tous les actes d'administration ou de gestion qui intéressent l'association. Dans sa compétence, le CA a tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'AG. Il détermine, également, les règles d'évaluation en matière comptable et budgétaire.

Le Comité scientifique a pour mission d'analyser et de suivre la politique médico-sociale de l'association.

3. Liste des membres de ces organes :

LISTE DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACGHP

POUR LE CPAS (16/06/2017)

NOM	PRENOM
BOULARD	Myriam
COLINET	Gabriel
CURNEL	Roger
FRANTZEN	Dominique
GONZE	Annie
LORENT	Stéphanie
MASSART	Daniel
MOUVET	Jacqueline

POUR LA PROVINCE DU HAINAUT (20/12/2016)

NOM	PRENOM
CAREME	Mauricette
DECHAINOIS	Fernand
GOISSE	Nicole
RAEYMARCKERS	Monique
SEMAL	Jacques
SONNET	Philippe
VAN AELST	Emile

POUR L'ISPPC (08/01/2018)

NOM	PRENOM
DE BON	Frédéric
FONTAINE	Philippe
VAN CANG	Georges
LAMBERT	Yasmine
MONACO	Bruno
D'HOLLANDER	Philippe
BONNET	Laurent

LISTE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACGHP

POUR LE CPAS

NOM	PRENOM
BOULARD	Myriam
COLINET	Gabriel
CURNEL	Roger

POUR LA PROVINCE DU HAINAUT

NOM	PRENOM
DECHAINOIS	Fernand
SEMAL	Jacques
VAN AELST	Emile

POUR L'ISPPC

NOM	PRENOM
D'HOLLANDER	Philippe
LAMBERT	Yasmine
VAN CANG	Georges

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ACGHP

Se réunissent les membres associés de l'association sans qu'il n'y ait de personnes désignées ni de mandataires élus.

4. Il a été demandé à l'UVCW si l'ACGHP dispose d'un titulaire de la fonction dirigeante locale. L'association attend la réponse.

L'organigramme est cours de rédaction.

5. Monsieur Patrick VANDERGRAESEN participe au bureau de la Plate-forme de concertation en santé mentale des régions du Centre et de Charleroi et à la Fédération des Initiatives d'Habitations Protégées
6. Le pourcentage des participation annuelle en tenant compte des absences justifiées aux organes de gestion :
 - AG : 7 réunions tenues en 2017 avec 64 présents et 32 excusés pour 16 participants
 - CA : 1 réunion tenue en 2017 avec 12 présents et 5 excusés pour 21 participants
7. Le jeton de présence est de 143,78€ pour les mandataires élus tant au CA qu'à l'AG.

ACGHP (Association Carolorégienne de Gestion des Habitations Protégées)
Rue des Goutteaux 17
6032 MONT/SUR/MARCHIENNE
Tél. : 071/31.08.18 – Fax : 071/30.85.61